

Charleville-Mézières, le 09 mars 2020

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
L'Education Nationale des Ardennes

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

DSDEN DES ARDENNES
DP1D

Affaire suivie par
Véronique GERARD
Téléphone
03.24.59.71.69
Télécopie
03.24.57.51.82

Courriel
veronique.gerard@ac-reims.fr

20, avenue François Mitterrand
08011 Charleville- Mézières Cedex
Accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h45 – 11h30/13h45 – 16h30

Objet : Mobilité des enseignants du 1^{er} degré – Mouvement complémentaire par exeat et ineat directs non compensés - rentrée 2020

Réf. : Note de service ministérielle n°2019-163 du 13/11/2019 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré parue au BO spécial N°10 du 14/11/2019

Je vous prie de trouver ci-dessous les modalités de demandes de sorties et d'intégrations dans le département des Ardennes au titre de l'année 2020-2021.

EXEAT :

Les personnels qui désirent quitter le département des Ardennes doivent impérativement se renseigner auprès de la Direction des Services de l'Education Nationale du département souhaité afin de connaître la date limite de réception de la demande et du dossier avec les pièces à fournir spécifiques à chaque département.

La demande et le dossier ne doivent en aucun cas être adressés directement au département demandé mais transmis à la DSDEN des Ardennes – Service DP1D qui transmettra au département d'accueil.

INEAT :

Les personnels qui souhaitent intégrer le département des Ardennes doivent déposer leur demande et leur dossier auprès du service gestionnaire de leur département de rattachement actuel qui me transmettra la demande.

La date limite de réception des demandes dans mes services est fixée au plus tard le **15 juin 2020**.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite d'ineat dans le département des Ardennes,
- les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques qui permettront de joindre l'intéressé(e) rapidement,
- une promesse d'exeat (si la décision est prise), un avis différé ou sous réserve,
- une fiche individuelle de synthèse informatisée .

Il convient également de fournir les justificatifs liés à chaque demande, à savoir :

Rapprochement de conjoints :

- Photocopie du livret de famille pour les candidats mariés et ou/ayant un enfant en commun,
- Pour les enseignants concubins avant le 01/09/19 avec enfant(s) né(s) ou à naître, reconnu(s) par les deux parents, un certificat de concubinage le cas échéant, une déclaration de grossesse et une attestation de reconnaissance par anticipation,
- Photocopie du jugement du PACS et avis d'imposition commune 2019 - revenus 2018.
- Attestation d'emploi du conjoint datée de moins de trois mois précisant la date de prise effective de fonction dans le département des Ardennes.

Autorité parentale conjointe :

- Alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents,
- Exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant dont la résidence n'est pas fixée à son domicile (décision de justice à produite obligatoirement).

Situation de parent isolé :

- Justificatif précisant que le changement de département améliore les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille, etc.).
- Certificat de scolarité de ou des enfants concernés,
- Pour les familles monoparentales : justificatifs relatifs à l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille...),
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

Handicap ou situation familiale liée à un handicap :

- Justificatif de reconnaissance de travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie (RQTH) pour l'agent concerné et le cas échéant pour le conjoint ou l'enfant avec avis du médecin de prévention.

Je vous prie de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance de vos enseignants du 1^{er} degré désirant intégrer mon département et vous remercie de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée.



Jean-Roger RIBAUD